

## DROIT DE REPONSE

Mis en cause en mon nom personnel et en ma qualité de Président de la FONDATION VASARELY par deux articles parus dans le journal LE FIGARO les 8 mai et 3 juin 2013, j'entends apporter les réponses suivantes :

### 1.- Article du 8 mai 2013 :

Contrairement à ce que vous indiquez, « Monsieur S. » n'est pas un « collectionneur caché » mais Monsieur Yann STREIFF qui fut l'avocat de la FONDATION VASARELY, de l'hoirie VASARELY (André et Jean-Pierre) ainsi que de la Présidente de la FONDATION VASARELY, Madame Michèle TABURNO, au moment de l'arbitrage qui a dépouillé celle-ci au milieu des années 1990. Il était également le Sachant dans cette procédure arbitrale et le Secrétaire des séances du Conseil d'administration de cette institution reconnue publique en 1971 ...

Il était donc dans une situation de conflit d'intérêts dans laquelle il n'a pas servi les intérêts de cette fondation, étant alors rémunéré par 87 œuvres inaliénables dont 21 devaient être mises en vente par ARTCURIAL en juin 2014.

Contrairement à ce que vous prétendez, je ne suis pas le fils de Michèle TABURNO, épouse en secondes noces de mon père, Jean-Pierre VASARELY, dit YVARAL.

Je n'ai pas un fils mais deux et aucun d'entre eux ne se prénomme Victor.

Je n'ai nullement prêté 70 œuvres au MUSEE EN HERBE à Paris en 2012 pour l'exposition « Vasarely vous a à l'œil ». Les œuvres provenaient du CENTRE POMPIDOU, de la COLLECTION RENAULT, du MUSEE VASARELY de Pécs (Hongrie), des galeries DENISE RENE et PASCAL LANSBERG et de la FONDATION VASARELY.

J'ajoute que le 31 mai dernier la FONDATION VASARELY et moi-même, sur la plainte déposée en 2009 par Maître HUERTAS, avons obtenu du Juge d'Instruction, Madame Emmanuelle LEGRAND, la saisie de 21 œuvres originales de Victor VASARELY mises en vente par Monsieur Yann STREIFF chez ARTCURIAL et ce le 4 juin 2013.

### 2.- Article du 3 juin 2013 :

J'entends rectifier les erreurs factuelles qui s'y trouvent.

Maître Xavier HUERTAS est administrateur judiciaire et non pas avocat. Il n'a pas été désigné par moi en octobre 2007 mais nommé à cette fonction par ordonnance du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence.

Madame TABURNO n'est pas l'expert de l'œuvre de Victor VASARELY. Elle n'a d'ailleurs aucune qualité pour cela même si elle le prétend.

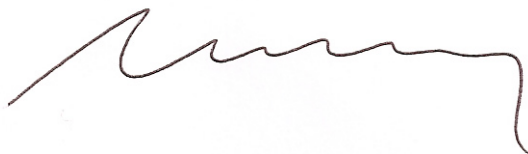
Par plusieurs décisions de justice, j'ai été reconnu comme le légataire universel de Victor VASARELY et l'unique détenteur du droit moral sur son œuvre.

Enfin, je m'inscris en faux contre la déclaration de Madame Anne LAHUMIERE, galeriste parisienne. Cette dernière, ancienne Présidente du Comité des Galeries d'Art, était à l'époque de l'arbitrage litigieux Administrateur qualifié de la FONDATION VASARELY (1995-2007). Cette position ne l'a pas empêchée, entre autres indélicatesses compte tenu de ses anciennes fonctions qui l'obligeaient à préserver le patrimoine de la FONDATION VASARELY, d'acheter en 2000 à Maître Yann STREIFF, alors avocat de l'institution, de nombreuses œuvres ayant appartenu au Musée didactique de Gordes (partie intégrante de la fondation de 1970 à 1996) qu'il avait reçues en paiement de ses honoraires.

Je rappelle que le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence a annulé, en novembre 2009, toutes les délibérations du Conseil d'administration de la FONDATION VASARELY de 2002 à 2006 pour violation des statuts.

Dans ces conseils participaient avec grande assiduité, Mesdames LAHUMIERE et TABURNO, celle-la en qualité de vice-Présidente, mais également Véronique WIESINGER, Secrétaire, François HERS, Président et Renaud BELNET, Trésorier.

En l'état actuel des choses, l'instruction pénale est toujours en cours et la FONDATION VASARELY, que j'ai l'honneur de présider depuis le 21 juillet 2009, se félicite de la saisie intervenue qui réalise un pas supplémentaire vers la reconstitution du fonds inaliénable dont l'artiste l'avait doté et dont elle s'est vue privée par l'arbitrage de 1995 aujourd'hui contesté en justice.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Vasarely', written in a cursive style.

Pierre VASARELY